



AMAP'PORTE : CONTRAT D'ENGAGEMENT OEUFS / RILLETTES DE POULE MAI 2017 – AVRIL 2018

Contrat 1 an

L'association AMAP'PORTE a pour objectif :

- De maintenir la possibilité pour nous et nos enfants de consommer à un prix abordable des produits frais, de qualité, biologiques, satisfaisant pour le goût et la santé.
- D'assurer l'existence d'une agriculture paysanne, non productiviste, recherchant la qualité : polyculture, culture d'espèces végétales locales et variées, recherche de l'autonomie des fermes.
- Il y a bien entendu une dimension militante dans la participation à une AMAP : les adhérents participent ainsi concrètement à la sauvegarde de sols propres, au maintien de la diversité des espèces !

1 - LES CONTRACTANTS

<u>Paysan :</u>	<u>Consom'acteur :</u>
Karine GOURDON Les petites Noues 49120 CHEMILLE	Nom :
	Adresse :

	Tél : Courriel :

2 - TERMES DU CONTRAT

ATTENTION, si vous êtes NOUVEL ADHÉRENT, l'adhésion annuelle d'un montant minimum de 5 € est obligatoire pour souscrire un contrat (chèque à établir à l'ordre d'Amap'porte). Une seule adhésion est nécessaire pour l'ensemble des produits proposés par l'AMAP.

1/ Vous pouvez **choisir la quantité d'œufs à emporter à chaque distribution d'œufs** (cocher ci-dessous). Ces distributions ont lieu **toutes les deux semaines**. Pendant les vacances du paysan, les livraisons sont maintenues.

<input type="checkbox"/> ½ douzaine (1,80€)	<input type="checkbox"/> 1 douzaine (3,50€)	<input type="checkbox"/> 1 douzaine ½ (5,30€)
<input type="checkbox"/> 2 douzaines (7,00€)	<input type="checkbox"/> 1 plateau soit 2 douzaines ½ soit 30 œufs (8,70€)	

2/ Vous pouvez **choisir la quantité de pot de rillettes à emporter lors de deux distributions** qui ont lieu lors d'une distribution d'œufs. La rilette est conditionnée en pot de 180g (petit pot) à 5,80€ le pot ou 360 g (gros pot) à 7,80€ le pot. Elle est composée de viande de poule, saindoux (11%), poivre et sel.100% bio. **Virement 10 juin / 10 décembre - chèques à faire à la remise du contrat et retirés courant juin/décembre**

<i>Livraisons de rillettes</i>	Nombre de pots souhaités	180g à 5,80€	360g à 7,80€
	16 juin		
	15 décembre		

3 - CONDITIONS DU CONTRAT

Vous pouvez choisir de régler par chèque ou par virement bancaire.

- **Les virements sont à établir pour une période de 3 mois :**

Ils doivent être effectués aux dates suivantes **1^{er} juin, 1^{er} septembre, 1^{er} décembre, 1^{er} mars** (en suivant les montants renseignés dans le tableau joint au contrat, page suivante).

L'intitulé du contrat sera le suivant : AMAP CHEM- NOM et prénom- mois (exemple : AMAP CHEM – RETHORE Gaëlle – nov dec jan)
Pour les rillettes précisez RILLETTES (exemple : AMAP CHEM –RILLETTES- RETHORE Gaëlle) virement à effectuer le **10 juin/ 10 décembre. Le RIB du producteur vous sera fourni par le référent à réception du contrat.**

- Les chèques seront remis au référent au moment de l'engagement avec le présent contrat à l'ordre de **Karine GOURDON**.

Pour les œufs : Règlement tous les 3 mois (4 chèques) retirés en cours de période.

Pour les rillettes de poule : règlement en un chèque retiré courant juin.

4 - JOUR ET LIEU DE DISTRIBUTION

Lieu de distribution : lieu-dit « Les Petites Noues » à Chemillé (le vendredi entre 18h00 et 19h30)

Pour les œufs : le vendredi (1 semaine sur 2, cf. tableau ci-après) de 18h à 19h30. Pour les rillettes le 16 juin et le 15 décembre.

5 - PÉRIODE D'ESSAI

Lors du premier engagement, il est possible de ne s'engager que pour un mois (mais en début de mois).

6 – RÉSILIATION

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le à

Signature du paysan 	Signature du consommateur
-------------------------	---------------------------

**Contrat (accompagné des chèques) à retourner en deux exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP) au référent œufs :
Gaëlle RETHORE
7, rue de la clairière
49120 LA CHAPELLE ROUSSELIN**

(Ne pas imprimer cette page !!!)

RAPPEL

Le paiement s'effectue par période de 3 mois.

Les virements doivent être effectués le 1^{er} jour du 2^{ème} mois de la période (cf dates données dans le tableau).

Les chèques doivent être remplis à l'ordre de Karine GOURDON et seront retirés au milieu de la période de 3 mois.

Pendant les vacances du paysan, les livraisons sont maintenues.

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS D'OEUFs (DU 5 MAI 2017 AU 20 AVRIL 2018)

Attention : en juin et en décembre trois distributions sont prévues.

Dates	Date du virement	½ douzaine soit 6 oeufs	1 douzaine Soit 12 oeufs	1 douzaine ½ Soit 18 oeufs	2 douzaines Soit 24 oeufs	2 douzaines ½ Soit 30 oeufs
Mai 2016 (5, 19)	1 ^{er} juin	12,60	24,50	37,10	49	60,90
Juin 2016 (2, 16, 30)						
Juillet 2016 (14, 28)						
Aout 2016 (11, 25)	1 ^{er} septembre	10,80	21	31,80	42	52,20
Sept. 2016 (8, 22)						
Octobre 2016 (6, 20)						
Novembre 2016 (3, 17)	1 ^{er} décembre	12,60	24,50	37,10	49	60,90
Déc. 2016 (1, 15, 29)						
Janvier 2017 (12, 26)						
Février 2017 (9, 23)	1 ^{er} mars	10,80	21	31,80	42	52,20
Mars 2017 (9, 23)						
Avril 2017 (6, 20)						

Rillettes : coût selon le nombre de pots :

Virement à effectuer en amont de la livraison : **le 10 juin 2017 et le 10 décembre 2017**

Nb de pots	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prix petit pot (180g)	5,80€	11,60€	17,40€	23,20€	29,00€	34,80€	40,60€	46,40€	52,20€	58,00€
Prix gros pot (360g)	7,80€	15,60€	23,40€	31,20€	39,00€	46,80€	54,60€	62,40€	70,20€	78,00€